

# Rapport d'évaluation



Établissement d'enseignement supérieur  
privé d'intérêt général

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE CHIMIE,  
PHYSIQUE, ÉLECTRONIQUE DE LYON  
(CPE LYON)

Campagne d'évaluation 2025-2026

Rapport publié le 16/09/2026

Au nom du comité d'experts : **Monsieur Christophe Dérail**, professeur de physique, vice-président Innovation et partenariats à l'université de Pau et des Pays de l'Adour.

Ont participé à cette évaluation, à titre d'experts :

- **Monsieur Philippe Emplit**, professeur des universités en physique appliquée, ancien vice-recteur à l'enseignement et aux apprentissages de l'Université libre de Bruxelles ;
- **Monsieur Antonin Lezat**, étudiant ingénieur en 4<sup>e</sup> année à l'INSA Toulouse, où il a été vice-président étudiant de 2021 à 2023 ;
- **Monsieur Jean-Roch Sauvé**, directeur général des services sortant de l'Université de Bretagne Sud.

Les CV des experts sont disponibles à l'adresse URL suivante : <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (Hcéres) est une autorité publique indépendante. Il est chargé de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des structures et unités de recherche, et des formations.

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

## Messages clés de l'évaluation

CPE Lyon (nom d'usage de l'École supérieure de chimie, physique et électronique) est un établissement d'enseignement supérieur de statut associatif (loi de 1901) qui se définit comme « une école d'ingénieurs privée, non lucrative, intensive en recherche, associée au système public ». L'Institut Catholique de Lyon (UCLy), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCILM) et la Fondation Innovation et Transitions (FIT) sont à l'origine de la création de CPE Lyon en tant que fondateurs. C'est un établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (Eespig) depuis le 12 mai 2016 et qui est associé par décret à l'Université Claude Bernard Lyon 1<sup>1</sup>. Si CPE Lyon possède une très bonne reconnaissance nationale en chimie, elle peine à être identifiée comme acteur de « premier plan » dans le domaine du numérique. Par ailleurs, l'école développe désormais ses activités au sein d'un nouveau domaine, celui des biotechnologies, qui était initialement une branche de la chimie et des procédés.

CPE Lyon est ainsi fortement impliquée scientifiquement sur le site lyonnais et a activement participé au montage de l'établissement public expérimental (EPE) porté par l'Université Claude Bernard Lyon 1. Toutefois, le rétrécissement du périmètre de ce dernier a conduit CPE Lyon à se retirer du projet, étant le seul établissement-composante hors secteur santé. Ces bouleversements importants ont eu pour conséquence l'arrêt du processus de création de l'EPE avec Lyon 1 et le remplacement du président du Conseil d'administration de CPE Lyon en avril 2025, à la suite du rejet des statuts de l'EPE par l'assemblée générale de l'école<sup>2</sup>, alors que le Conseil d'administration les avait adoptés. Si les liens avec Lyon 1 ont résisté aux difficultés de structuration du site, il n'en demeure pas moins un point d'attention important. La définition d'une nouvelle stratégie, notamment concernant les relations avec la nouvelle gouvernance de Lyon 1 fait partie des enjeux clés pour l'école.

| Forces principales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Faiblesses appelant une vigilance particulière                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Un partenariat structurant avec l'Université Lyon 1, qui a perduré malgré les difficultés institutionnelles.</li><li>- Une activité de recherche intense et reconnue malgré des effectifs modestes.</li><li>- Des infrastructures de formation, de recherche et un environnement de travail de grande qualité.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Une absence d'un plan stratégique global renouvelé.</li><li>- Une absence de programmation pluriannuelle des finances et des ressources humaines en ce qui concerne les enseignants et enseignants-chercheurs.</li><li>- Une décroissance régulière des admissions, en particulier sur les deux programmes phares, Génie des procédés et Électronique, télécommunications, informatique.</li></ul> |

<sup>1</sup> Décret n°2009-534 du 12 mai 2009 portant rattachement de l'école supérieure de chimie-physique-électronique de Lyon à l'université Lyon-I.

<sup>2</sup> Les trois fondateurs de CPE Lyon (Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, université catholique de Lyon, Fondation innovation et transitions) et la métropole de Lyon se sont abstenus, rendant le projet caduc, tout en rappelant leur attachement au développement et l'autonomie de CPE Lyon.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un accompagnement individualisé des étudiants, et des services investis dans leurs missions.</li> <li>- Une offre de formation reconnue et en évolution.</li> <li>- Une structure agile et réactive.</li> <li>- Une excellente image auprès des partenaires industriels et des collectivités territoriales.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une gouvernance peu lisible et insuffisamment participative.</li> <li>- Une politique de la qualité insuffisamment déployée et que les services se sont faiblement appropriée.</li> </ul> |
| <b>Recommandations</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer prioritairement une nouvelle stratégie de l'établissement en associant toutes les parties prenantes et en déployant un plan rigoureux visant à maintenir la notoriété avérée de CPE Lyon.</li> <li>- Sécuriser et sanctuariser les moyens affectés à la recherche, activité primordiale pour l'école, afin qu'ils ne constituent pas à l'avenir, une variable d'ajustement budgétaire.</li> <li>- Poursuivre le recrutement d'enseignants-chercheurs en anticipant systématiquement leur hébergement dans un laboratoire du site.</li> <li>- Renforcer la gouvernance participative, en associant plus étroitement étudiants et personnels aux instances, sur les sujets stratégiques, pédagogiques et de vie étudiante, tout en s'astreignant à systématiquement communiquer les décisions prises.</li> <li>- Renforcer la fonction financière afin de structurer le pilotage dans ce domaine, en développant des outils de contrôle de gestion, de comptabilité analytique et de projection pluriannuelle.</li> <li>- Accélérer la transformation pédagogique, en consolidant l'approche par compétences, en augmentant les moyens alloués à l'innovation pédagogique et en valorisant cet engagement dans les carrières.</li> <li>- Clarifier et renforcer la politique RH, notamment pour assurer une trajectoire professionnelle claire aux enseignants – chercheurs afin de les fidéliser et prévenir les situations de surcharge et de désengagement.</li> <li>- Renforcer l'attractivité et la communication, en cohérence avec les évolutions de l'offre de formation et les objectifs de recrutement en ce qui concerne les étudiants.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                    |

# Conclusions du comité d'experts sur le renouvellement du statut d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (Eespig)

Compte tenu des éléments relevés dans le présent rapport, **le comité estime que CPE satisfait globalement aux attendus de la qualification d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général**. Les objectifs qui étaient assortis au contrat d'Eespig 2022-2026 ont été atteints ou sont en voie de l'être, hormis les deux objectifs associés à l'entrée dans l'EPE, devenus caducs avec l'abandon du projet. En ce qui concerne ses principales missions, l'établissement les conduit avec succès, qu'il s'agisse de formation des étudiants ou de recherche. Ainsi, les diplômes d'ingénieur délivrés par CPE Lyon sont accrédités par la CTI et bénéficient du label EUR-ACE (attribué dès lors que la formation a obtenu la durée maximale d'accréditation). Le taux d'insertion professionnelle oscille entre 84 % et 91 % selon les spécialités et le taux de réussite est de plus de 85 % en dernière année<sup>3</sup>. L'ouverture sociale est manifeste dans l'école avec 20 % d'étudiants boursiers du Crous (soit 185 étudiants), et 214 étudiants supplémentaires qui bénéficient d'un accompagnement financier sur budget propre de l'école. De plus, l'établissement accueille 104 étudiants en situation de handicap.

Si les étudiants sont impliqués dans une partie de la vie de l'établissement (participation aux conseils de perfectionnement par exemple, reconnaissance de leur implication par des ECTS), ils ne le sont encore que très faiblement dans les organes délibératifs (un seul étudiant siégeant au Conseil d'administration). C'est un point qui était déjà relevé dans la précédente évaluation, et qui gagnera à être amélioré dans les prochaines années, mais qui ne constitue pas pour autant, aux yeux du comité, une réserve pour le renouvellement du label Eespig.

CPE Lyon s'est doté d'une politique de recherche efficace. L'établissement est cotutelle principale de deux unités mixtes de recherche et cotutelle secondaire d'une troisième. Si le poids des enseignants-chercheurs de l'école reste faible dans les unités au sein desquelles ils sont hébergés<sup>4</sup> (neuf sont intégrés dans les trois unités dont CPE est co-tutelle), le nombre de leurs contributions scientifiques est très honorable (au cours de la période concernée, on dénombre en moyenne 300 publications dans des revues scientifiques<sup>5</sup>, et 42 brevets déposés<sup>6</sup>). 51,5 thèses en moyenne au cours des quatre dernières années ont été soutenues et encadrées par des enseignants-chercheurs de CPE Lyon.

---

<sup>3</sup> Ici et plus loin dans ce paragraphe, les données chiffrées sont celles de la CTI.

<sup>4</sup> Rapport d'autoévaluation, pages 40-41 : 38 personnels en recherche (16,7 ETPT) dont 26 enseignants-chercheurs (11,5 ETPT) rattachés à 8 laboratoires dont 3 pour lesquels CPE est co-tutelle (INL, UMR 5270 ; ICBMS, UMR 5246 ; CP2M, UMR 5218) localisés dans le périmètre géographique immédiat de CPE. 1/3 des 26 EC sont affectés dans les 3 unités dont CPE est co-tutelle (CP2M, ICBMS et INL).

<sup>5</sup> Rapport d'autoévaluation, page 39.

<sup>6</sup> Rapport d'autoévaluation, page 40.

# Présentation de l'établissement

## Caractérisation de l'établissement

- **Date de création** : 1994, à la suite de la fusion de deux écoles, l'école supérieure de chimie industrielle de Lyon (SAS sous contrôle de la Chambre de commerce et d'industrie) et l'Institut de chimie et physique industrielles de Lyon (sous tutelle de l'Institut Catholique de Lyon).
- **Fondateurs de CPE Lyon** : l'Institut Catholique de Lyon (UCLy), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne (CCILM) et la Fondation Innovation et Transitions (FIT).
- **Deux départements** : Chimie et génie des procédés et Sciences et technologies du Numérique.
- **Nombre d'étudiants** : 1 400, +25 % durant la période évaluée.

- **Répartition des effectifs étudiants** :

|                                   |       |
|-----------------------------------|-------|
| En cycle ingénieur                | 1 300 |
| Pourcentage d'étudiantes          | 35 %  |
| Pourcentage d'étudiants étrangers | 13 %  |
| Pourcentage de boursiers du Crous | 22 %  |

- **Taux d'insertion** : 89 % des diplômés sont en activité quatre mois après l'obtention du diplôme.
- **Frais d'inscription** : 8 800 € à la rentrée 2025, 7 900 € à la rentrée 2023 ; 3 100 € par an en prépa intégrée aux Chartreux.
- **Ressources humaines pour l'année 2025-2026** : 101 enseignants (dont 83 enseignants-chercheurs) et 57 personnels administratifs.
- **Budget en 2023-2024** : 13 M€. Les recettes proviennent principalement des frais de scolarité (44 %) et de l'apprentissage (22 %), environ 8 % étant alloués par l'État. Les dépenses sont constituées à 82 % de charges de fonctionnement, dont 53 % de masse salariale et 29 % d'autres dépenses, auxquelles s'ajoutent 6 % d'investissements.
- **Patrimoine immobilier** : On dénombre au total 24 000 m<sup>2</sup>, soit 17 m<sup>2</sup> par étudiant. En 2022, deux nouveaux bâtiments (13 000 m<sup>2</sup>) ont été livrés sur le campus de la Doua à Villeurbanne, avec des équipements de pointe<sup>7</sup>. L'un des bâtiments (3 300 m<sup>2</sup>) est une rénovation financée

---

<sup>7</sup> Sorbonnes à débit variable, hottes, locaux à déchets et produits chimiques spécifiques, boas sur bras articulés.

par le plan campus (12 M€), l'autre (9 700 m²) est une construction financée par la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) et la métropole de Lyon, qui accueillera aussi l'INL (institut des nanotechnologies de Lyon) et sa nouvelle salle blanche de 600 m². Au total, 50 M€ d'immobilier neuf mis en service il y a trois ans.

- **Cotutelle principale de deux unités de recherche mixtes** : le laboratoire de Catalyse, Polymérisation, Procédés et Matériaux (CP2M) et l'Institut des nanotechnologies de Lyon (INL)<sup>8</sup>. L'école est cotutelle secondaire de l'Institut de Chimie et Biochimie moléculaires et supramoléculaires (ICBMS). Elle abrite, mais sans l'héberger au sens légal, le Laboratoire d'Automatique Génie des Procédés et Génie pharmaceutique (LAGEPP).
- **Production scientifique** : 300 publications par an, 42 brevets durant la période de référence, 51 thèses par an.
- CPE a ouvert **plusieurs nouveaux diplômes d'ingénieurs** au cours de la période de référence :
  - En 2019, un diplôme en Informatique et cybersécurité pour des étudiants issus de BTS, en partenariat avec le lycée des Chartreux à Lyon ;
  - En 2020, elle a lancé un diplôme en Génie des procédés industriels, qui recrute en IUT (filière Génie chimique et Génie des procédés), avec un semestre à l'étranger et une forte exigence en niveau d'anglais ;
  - En 2023, un diplôme par apprentissage en Physique et systèmes microélectroniques ;
  - Enfin, en 2024, une nouvelle spécialité est accréditée par la CTI pour « Biotechnologies et génie des procédés biologiques », en formation initiale sous statut d'étudiant, ainsi qu'en formation continue, pour une durée restreinte à un an.
- **L'école a obtenu la qualification d'Eespig par arrêté du 12 mai 2016.**

## Recommandations de la précédente évaluation (rapport publié en septembre 2020)

Les recommandations du précédent rapport d'évaluation ont été considérées par le comité d'évaluation dans le cadre de ses travaux. Leur analyse est détaillée dans le corps du rapport.

| Recommandations                                                                                                                                                                                                                  | Suivi                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Prolonger la réflexion sur le pilotage transverse de l'établissement ; sécuriser la continuité de l'activité dans une période de renouvellement de la gouvernance notamment en procédant au recrutement d'un secrétaire général. | Non suivie d'effet           |
| Mieux aligner une politique des ressources humaines avec la stratégie de l'établissement.                                                                                                                                        | Partiellement suivie d'effet |
| Promouvoir la filière numérique à hauteur des filières chimie et procédés, y compris via la formation continue.                                                                                                                  | Partiellement suivie d'effet |

<sup>8</sup> L'INL était dispersée dans plusieurs établissements : il est aujourd'hui regroupé dans l'un des deux nouveaux bâtiments livrés en 2022 (supra).

|                                                                                                                                                                            |                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Mieux associer les laboratoires de recherche dans le recrutement des enseignants-chercheurs et réfléchir à une politique recherche de focalisation des forces en présence. | Partiellement suivie d'effet |
| Se mettre en capacité de délivrer les indicateurs propres à la contribution de l'établissement dans le domaine de la recherche et de l'innovation.                         | Suivie d'effet               |
| Associer plus effectivement les étudiants à la gouvernance.                                                                                                                | Non suivie d'effet           |

Le comité relève que CPE Lyon n'a que partiellement suivi les recommandations formulées lors de la précédente évaluation. Il s'est attaché à évaluer la situation actuelle de l'établissement et fait part des éléments factuels qui l'ont amené à ce constat. Le comité relève que certaines recommandations restent d'actualité et méritent d'être prises en charge par l'établissement. Le comité considère que des actions correctives ont été lancées et sont un signe manifeste de la volonté de CPE Lyon de s'aligner sur les meilleurs standards afin de garder son excellente réputation.

## Rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement

Au vu des spécificités que l'établissement a exprimées en amont de l'évaluation (rencontre stratégique avec le Hcéres), plusieurs focus évaluatifs ont été pris en compte par le comité dans le cadre de son expertise. Le premier concerne le positionnement stratégique de l'établissement, fortement impliqué scientifiquement sur le site lyonnais. Le deuxième est relatif à l'équilibre financier. Le troisième concerne la place des étudiants dans la gouvernance. Enfin, le quatrième a trait à l'évolution de l'offre de formations. À partir des éléments dont il a pu disposer dans le dossier d'autoévaluation et lors de la visite, le comité s'est attaché à tenir compte de ces focus évaluatifs, tant dans le corps du rapport que dans son avis général sur l'établissement.

Pour la présente évaluation, le rapport d'autoévaluation a été transmis au Hcéres en juin 2025. La visite de l'établissement s'est tenue du 16 au 17 décembre 2025. 28 entretiens ont été réalisés sur une durée de deux jours. Il s'agissait d'une visite coordonnée avec la CTI (12 entretiens communs Hcéres / CTI).

En amont de la visite, le comité a pu s'appuyer sur le rapport d'autoévaluation transmis par l'établissement et sur différentes annexes. Le rapport d'autoévaluation a permis au comité d'analyser les activités et la place de l'établissement sur le site lyonnais. **L'exercice d'autoévaluation est toutefois resté inabouti : l'autoévaluation peu quantifiée était parfois tronquée, ne donnant pas une image exhaustive des missions et des résultats de l'école.** Les modes de fonctionnement et de décisions ayant cours au sein de l'établissement n'ont pas fait l'objet d'une introspection suffisante. Enfin, les actions engagées à la suite des recommandations formulées par le dernier comité d'évaluation n'ont pas été clairement exposées, ce qui a entraîné de nombreuses inconnues pour le comité, en amont de la visite.

**La visite sur site a été très bénéfique et bien organisée.** Elle a permis de démontrer l'engagement des partenaires, de mieux évaluer les actions mises en place et de quantifier davantage certains

éléments. Le comité a également pu mesurer le dynamisme de l'école, et il a pu constater que ses locaux étaient propices à l'apprentissage des étudiants.

# Avis développé sur l'établissement

## Une stratégie à clarifier dans l'environnement lyonnais, où l'école bénéficie d'une relation de confiance avec l'Université Claude Bernard Lyon 1

### 1. Une association avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 ancienne, solide et fiable, qui a résisté aux difficultés de structuration du site

Les relations entre CPE Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 (ci-après « UCBL » ou « Lyon 1 ») sont anciennes et préexistent à la fusion qui a conduit à la création de CPE Lyon. Elles sont aujourd'hui encadrées par une convention d'association couvrant plusieurs domaines structurants : immobilier, formation, recherche et vie de campus. À titre d'exemple, CPE Lyon occupe des bâtiments appartenant à l'État et affectés à l'UCBL, et il y accueille des équipes de recherche placées sous la tutelle de l'université. De son côté, l'UCBL permet aux étudiants de CPE Lyon d'accéder, sans contrepartie financière, à un ensemble de services universitaires (restauration, service de santé, bibliothèque, infrastructures sportives), situation que l'université n'envisage pas de remettre en cause à ce stade.

CPE Lyon s'est par ailleurs montré proactif dans la construction de l'établissement public expérimental porté par l'UCBL, dans sa configuration initiale. L'école s'en est toutefois retirée par la suite, les trois fondateurs de CPE Lyon n'ayant pas soutenu l'adhésion à un projet qui ne comptait aucun autre établissement d'enseignement supérieur du site. Pour autant, CPE et l'UCBL considèrent que leur collaboration peut et doit être renforcée, estimant que la complémentarité entre les deux établissements constitue un atout pour le site.

Les coopérations en matière de recherche sont jugées par le comité d'un très bon niveau. Elles s'appuient notamment sur plusieurs unités mixtes de recherche partagées avec l'université et le CNRS<sup>9</sup>. S'agissant de la formation, l'UCBL identifie des perspectives de développement conjoint, en particulier dans le domaine de la formation d'ingénieurs appliquée au champ de la santé, notamment dans le cadre du projet SHEP-Med@Lyon<sup>10</sup>. L'université envisage également d'associer CPE Lyon à l'alliance européenne ARCUS, afin de renforcer la dimension internationale et les coopérations académiques du site.

**Le comité considère que la collaboration de CPE Lyon avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 est solide. Elle pourrait se développer à l'avenir à partir des projets évoqués ci-dessus. Le comité**

---

<sup>9</sup> Laboratoire de Génie des Procédés Catalytiques (LGPC – UMR 5285, CNRS / CPE Lyon) ; Laboratoire de Chimie, Catalyse et Procédés de Polymérisation (C2P2 – UMR 5265, Université Claude Bernard Lyon 1 / CNRS / CPE Lyon) ; Institut de Chimie et Biochimie Moléculaire et Supramoléculaire (ICBMS – UMR 5246, Université Claude Bernard Lyon 1 / CNRS / INSA Lyon / CPE Lyon)

<sup>10</sup> Shape-Med@Lyon est un projet Excellences sous toutes ses formes, transdisciplinaire, qui connecte les acteurs de la santé autour d'une approche One Health.

encourage CPE Lyon à amplifier les axes de développement commun avec l'université, dans le cadre de son nouveau projet stratégique.

## 2. Des partenariats avec les autres établissements du site qui doivent s'inscrire dans une stratégie davantage formalisée

CPE Lyon est un établissement qui jouit d'une notoriété avérée sur le site lyonnais<sup>11</sup>. Malgré l'échec du projet d'établissement public expérimental, l'école bénéficie d'une image de partenaire robuste auprès des directions d'établissements partenaires, des industriels, des collectivités territoriales et des acteurs de terrain, notamment des directeurs de laboratoires partenaires.

En dehors des relations partenariales qu'entretient CPE Lyon avec l'UCBL et la ComUE par lesquelles il bénéficie d'un ensemble de services<sup>12</sup>, l'établissement a su aussi tisser des liens avec d'autres écoles d'ingénieurs au sein de l'Institut Polytechnique de Lyon (l'IPL). Il s'agit d'une fédération qui réunit quatre grandes écoles d'ingénieurs labellisées Eespig (CPE-Lyon, ECAM-LaSalle, Isara, Itech) qui a pour mission de concevoir et piloter des projets communs, en favorisant le partage de bonnes pratiques dans des domaines clés, tels que la formation, la vie étudiante, l'international, le développement durable ou encore les systèmes d'information. L'IPL vise également à assurer une représentation commune auprès des partenaires institutionnels et socio-économiques (Conseil régional, Agence ERASMUS+ France / Éducation Formation, CCI Lyon Métropole, MEDEF, ComUE « Université de Lyon », Crous, etc.). **Le comité appelle CPE Lyon à définir un plan de collaboration avec ses partenaires académiques, y compris l'IPL, qui listera actions concrètes et indicateurs, de sorte à développer une plus grande mutualisation des ressources et des services. Les formations de chaque établissement partenaire dans les domaines tels que le développement durable, le numérique et la biotechnologie, pourraient s'en voir renforcées.**

À l'échelle internationale, la participation de CPE Lyon aux programmes France, Ingénieurs, TEChnologie - FITEC<sup>13</sup> (notamment avec l'Argentine, le Brésil et le Mexique) permet le développement des mobilités des étudiants et des doubles diplômes<sup>14</sup>. **À ce stade, le comité observe que la politique d'internationalisation de CPE repose plus sur une approche opportuniste, de réponse à des appels ciblés et de durée limitée, qu'à une stratégie institutionnelle et systémique d'ouverture que soutiendrait, entre autres, un plan de communication ad hoc et la multiplication de l'offre d'enseignements en anglais. Le volet international doit être un axe majeur de développement pour CPE.**

---

<sup>11</sup> Au cours des entretiens, les partenaires qu'ils soient de l'ESR, du monde socio-économique ou des collectivités locales, montrent un attachement singulier à CPE Lyon.

<sup>12</sup> En ce qui concerne la ComUE, le comité peut citer les dispositifs et les actions relatifs à l'entrepreneuriat (réseau PEPITE « BeeLYS »), à l'innovation (PUI Impulse) ou encore à l'accompagnement des étudiants (accès aux soins, accessibilité pour les étudiants en situation de handicap, accueil des étudiants internationaux).

<sup>13</sup> Les programmes FITEC permettent de développer des projets de formation d'ingénieurs en partenariat avec des universités étrangères, de renforcer les relations avec ces établissements et de favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants.

<sup>14</sup> Avec Universidade Federal do Rio Grande do Sul et Universidade Federal do Paraná au Brésil.

Enfin, les liens avec les entreprises sont nombreux – une quarantaine d’entre elles faisant partie du « Club des entreprises partenaires » (SNF Water Science, Sanofi, Orange, Sopra Steria, Capgemini, etc.) – et constituent une source d’externalités positives (cf. titre 3). Ce dynamisme se concrétise dans le taux d’insertion élevé : 89 % des diplômés sont en activité quatre mois après l’obtention du diplôme (hors poursuite d’études), soit un niveau supérieur à la moyenne de la CGE (82,4 %, hors thèses).

### 3. Une stratégie et des valeurs encore insuffisamment formalisées dans un contexte de gouvernance centralisée

L’école s’appuie sur des valeurs ambitieuses (humanisme, honnêteté, coopération, engagement et ouverture<sup>15</sup>), mais celles-ci demeurent implicites et insuffisamment formalisées. Par ailleurs, il apparaît que **la stratégie globale de l’établissement est insuffisamment définie**. L’abandon du projet d’EPE, qui a entraîné un changement de présidence du conseil d’administration et un remaniement du bureau, n’a pas permis de redéfinir une orientation stratégique pour la période à venir. Le document sur les « axes stratégiques » transmis au comité<sup>16</sup>, issu de deux séminaires tenus au printemps 2025 par le bureau en amont de l’évaluation par le Hcéres, bien que posant des objectifs généraux<sup>17</sup>, reste succinct et n’a fait l’objet ni d’un débat approfondi, ni d’une validation formelle en conseil d’administration. Il ne précise ni modalités de mise en œuvre, ni jalons, ni cadre d’association des parties prenantes.

**Le comité souligne néanmoins l’engagement du nouveau conseil d’administration, proactif et attaché à l’identité de l’école. Il recommande en conséquence à l’établissement d’élaborer rapidement, en associant l’ensemble de ses parties prenantes, un plan stratégique et une feuille de route pluriannuelle clairement définis.**

### Une gouvernance peu lisible et insuffisamment participative, susceptible de freiner la conduite du changement

La gouvernance de l’établissement a évolué récemment avec l’élection d’une nouvelle présidente du conseil d’administration, avec le remplacement de cadres dirigeants et avec la mise en place de nouvelles instances<sup>18</sup>. Alors que le pouvoir dévolu à la direction est large, cette dernière a été renouvelée en février 2026. Ainsi, c’est une nouvelle gouvernance qui doit concevoir une stratégie pour répondre aux enjeux devant lesquels se trouve l’école.

---

<sup>15</sup> <https://www.cpe.fr/ecole-cpe-lyon/nos-valeurs/>

<sup>16</sup> Annexe fournie en appui du rapport d’autoévaluation et rédigée suite à deux séminaires du bureau de direction le 13 juin et le 3 juillet 2025.

<sup>17</sup> L’orientation de CPE Lyon comme Eespig de grande taille, intensif en recherche, structuré autour de trois axes (chimie, numérique et biotechnologies) et visant à renforcer son attractivité, notamment internationale, ses partenariats académiques (dont Lyon 1), tout en adaptant son modèle économique et en maintenant la qualité de ses formations.

<sup>18</sup> Création du Comité transition écologique et sociétale.

## 1. Un système de gouvernance peu formalisé

La documentation mise à disposition du comité pour analyser et appréhender le rôle des personnes et des instances de CPE lui a paru lacunaire. Si les statuts<sup>19</sup> précisent le fonctionnement du conseil d'administration, du bureau, des conseils d'orientation et de perfectionnement, ainsi que de la direction, ils ne permettent pas de saisir pleinement la portée effective des travaux des instances. À titre d'exemple, le conseil d'administration siège deux fois par an pour prendre les décisions les plus structurantes, et pour traiter des questions budgétaires et financières. Pourtant, aucun texte issu de cette instance n'expose la stratégie de l'établissement (*cf. supra*). **De manière globale, le comité relève en particulier l'absence de comptes rendus de séances et de documents formalisant les délégations accordées au directeur.** Il est à noter que les administrateurs, et en particulier les représentants des entreprises, des collectivités ou les représentants de l'UCBL sont toutefois satisfaits du fonctionnement de l'établissement, du conseil d'administration ou des conseils d'orientation et de perfectionnement<sup>20</sup>.

Le comité observe que la gouvernance repose sur un bureau structuré autour des missions principales de l'établissement<sup>21</sup> ; toutefois, son modèle reste fortement centralisé. La direction apparaît logiquement comme l'organe exécutif central de l'établissement. Son rôle est prépondérant dans la répartition des moyens, mais il est moins net dans les choix stratégiques. Un comité exécutif rassemblant les principaux cadres, y compris des enseignants-chercheurs ayant des responsabilités collectives<sup>22</sup>, se réunit fréquemment et débat de nombreux sujets. Toutefois, il est difficile au comité d'apprécier le niveau d'implication ou d'association de ses membres. Ce constat est aussi valable pour le bureau. En effet, comme indiqué ci-dessus, la documentation ou les comptes rendus sont insuffisants pour en apprécier la situation réelle.

**Le comité recommande de décrire le rôle des instances et des organes de gouvernance pour rendre le fonctionnement plus transparent et efficace. Il recommande à l'école d'archiver systématiquement les comptes rendus de toutes les instances, et les décisions prises.**

## 2. Une association insuffisante des personnels à l'élaboration de la politique de l'établissement, même si quelques chantiers font l'objet d'un partage élargi

Les agents de l'établissement ne sont pas représentés au conseil d'administration<sup>23</sup>. Si la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) est opérationnelle, le comité social et économique (CSE) ne compte plus que deux représentants du personnel, ce qui limite sa capacité de représentation. Par ailleurs, si les personnels indiquent s'y sentir écoutés, ils font état d'un manque de visibilité sur les suites données à leurs contributions, ainsi que sur les orientations

---

<sup>19</sup> D1-R1-4-ESCPe\_Statuts\_\_20\_01\_2025.

<sup>20</sup> Entretiens.

<sup>21</sup> Formation, recherche, relations internationales : Organigramme fourni en annexe.

<sup>22</sup> Le directeur des études, le directeur scientifique et le directeur filière sont enseignants-chercheurs.

<sup>23</sup> Annexe « D1-R1-4-ESCPe\_Statuts\_\_20\_01\_2025 ».

stratégiques<sup>24</sup> de l'établissement. À ce stade, cette situation ne semble pas affecter l'engagement des équipes ; **toutefois, dans la perspective d'une structuration plus affirmée des axes stratégiques et d'exigences accrues de pilotage, le comité recommande de renforcer l'association des parties prenantes aux instances de gouvernance et d'améliorer les dispositifs de retour d'information vers les personnels.**

La mise en place d'un comité Transition écologique et sociétale, à l'origine de l'élaboration de la feuille de route « Développement durable et responsabilité sociétale » de l'établissement<sup>25</sup>, est à saluer. Toutefois, les modalités opérationnelles de mise en œuvre demeurent peu explicitées : en particulier, les acteurs chargés du pilotage et du suivi des actions ne sont pas clairement identifiés, ce qui ne permet pas d'apprécier pleinement les conditions d'un déploiement effectif et d'un suivi rigoureux.

Un travail collectif a également été engagé en matière de prévention et de traitement des violences sexistes et sexuelles (VSS), concernant à la fois les étudiants et les personnels, avec la mise en place d'un dispositif de signalement<sup>26</sup>. **Le comité juge que cette initiative est positive**, tout en notant que, compte tenu de la taille de l'établissement, ce dispositif repose sur des équipes aux fonctions polyvalentes déjà fortement sollicitées, ce qui pourrait en limiter la portée et la pérennité.

Enfin, l'établissement a mis en place un système de management par la qualité (SMQ) que le comité juge pertinent. Néanmoins, le degré d'implication des différentes parties prenantes dans ce dispositif reste difficile à apprécier, de même que ses effets concrets à ce stade.

**De manière générale, le comité relève des signes encourageants d'une dynamique collective visant à améliorer les conditions de travail et le fonctionnement interne. Il recommande toutefois de mieux formaliser, diffuser et partager les modes opératoires, ainsi que les actions engagées, afin d'en renforcer la lisibilité et l'appropriation, tout en tenant compte des contraintes liées à la taille et aux effectifs de l'établissement.**

## **Un pilotage des ressources financières, humaines et immobilières encore insuffisamment structuré et outillé**

Dans le domaine financier et dans celui des ressources humaines, le comité observe une gestion globalement réactive, en adéquation avec les besoins immédiats, mais essentiellement inscrite dans une temporalité annuelle. Jusqu'à présent, les ressources ont permis d'assurer un fonctionnement satisfaisant de l'établissement, sans qu'une véritable approche pluriannuelle du budget soit mise en place. Les résultats récents témoignent toutefois d'un équilibre fragile entre recettes et dépenses, ne laissant que peu de marges de manœuvre. Le comité relève par ailleurs que cet équilibre a été atteint notamment grâce à une augmentation significative des frais de

---

<sup>24</sup> Ces dernières sont abordées deux fois par an avec l'ensemble du personnel, lors d'une réunion plénière appréciée des participants.

<sup>25</sup> Annexe DN\_A21\_3\_Note\_politique\_RSE.

<sup>26</sup> Annexe DN\_A21\_2\_Dispositif\_de\_signalement\_Logigramme\_HDVSS et DN\_A21\_1\_Charte\_HDVSS\_2025-2026.

scolarité au cours des quatre dernières années (+28 %), ce qui traduit des tensions financières au cours de la période évaluée<sup>27</sup>.

## 1. Une vision annuelle des ressources ne permettant pas d'anticiper et de gérer les risques

La gestion et le pilotage des ressources sont établis suivant les circonstances, au fil de l'eau ou annuellement. Cette organisation réactive permet d'ajuster les consommations aux besoins. Par exemple, une ouverture de poste peut avoir lieu en milieu d'année sans avoir été programmée par ailleurs, ou à un autre moment, en lien par exemple avec des perspectives d'évolution des besoins liés aux activités de recherche ou de formation de l'école.

En revanche pour le budget comme pour les ressources humaines dans leur globalité, **la vision de CPE reste limitée à l'année et aucun outil pluriannuel ne permet d'anticiper ou d'accompagner une vision stratégique.**

Ainsi, face aux risques de fluctuation des ressources (liées à l'apprentissage, au désengagement des collectivités ou aux pourvoyeurs de fonds privés), **le comité recommande vivement à l'établissement de construire des outils prospectifs en finances comme en ressources humaines.** L'ébauche de prospective financière<sup>28</sup> gagnera à être consolidée en associant notamment les indicateurs financiers à l'ensemble des projets politiques, issus de la feuille de route stratégique établie par les instances de gouvernance. **Ces outils doivent permettre d'identifier les risques et de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Le comité recommande à CPE d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement et de poser les bases d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)<sup>29</sup>.**

## 2. Une situation financière globalement maîtrisée, mais des marges de manœuvre à mobiliser sans délai

Il apparaît que la situation financière de l'école est globalement saine, bien que l'équilibre budgétaire ait été atteint notamment grâce à une augmentation significative des frais de scolarité (*cf. supra*). Dans ce contexte, le comité souligne le rôle de la formation continue, qui constitue un levier de diversification des ressources propres. Cette activité est portée par la filiale CPE-FCR, société par actions simplifiée, détenue à 95 % par l'établissement, certifiée ISO 9001 et Qualiopi, et en charge des activités lucratives liées à la formation continue et à la recherche. Accueillant en moyenne 2 700 stagiaires par an pour un chiffre d'affaires d'environ 4 M€, cette filiale présente un potentiel significatif. Toutefois, les dividendes reversés à l'école entre 2022 et 2024 (entre 200 k€ et 400 k€ par an) paraissent limités au regard de ce volume d'activité. **Dans la mesure où cette filiale constitue**

---

<sup>27</sup> Page 15 du rapport d'autoévaluation.

<sup>28</sup> Annexe D4-R5-1Projection CPE Lyon 5 ans - v3 avec budget 25-26.

<sup>29</sup> L'établissement indique disposer d'un plan de formation, et engager une démarche de GPEC (rapport d'autoévaluation, Page 16), mais le comité n'a pas été en mesure de l'apprécier.

un levier encore partiellement exploité, le comité encourage CPE à renforcer sa stratégie de diversification des ressources, notamment en développant des prestations en lien avec les plateformes technologiques de l'école et en structurant une offre de formation continue plus flexible et modulaire. Il l'invite également à développer le fonds de dotation CPE Lyon Monde Nouveau<sup>30</sup> afin de soutenir ses capacités d'innovation et de développement de l'entrepreneuriat, en articulation avec le pôle universitaire d'innovation IMPULSE, dont il est membre fondateur.

Le comité considère que la modernisation de la gestion financière constitue un enjeu prioritaire. Si certaines mesures d'optimisation, notamment en matière de recours à des prestations externes, peuvent relever d'arbitrages opérationnels, les politiques salariales, de recrutement, ainsi que les évolutions de l'offre de formation et des axes de recherche nécessitent, en revanche, une concertation approfondie. L'établissement a indiqué au comité qu'un plan d'action visant à faire évoluer ses cadres de gestion avait été élaboré et présenté au comité exécutif<sup>31</sup> ; ce document n'a toutefois pas été communiqué au comité, ce qui ne lui permet pas d'en apprécier la portée ni les modalités de mise en œuvre.

### 3. Une gestion des ressources humaines satisfaisante, qui aura à s'adapter à des contraintes grandissantes

Tant sur le plan technique que stratégique, la politique de gestion des ressources humaines est plus avancée que celle des finances. À titre d'illustration, l'investissement de l'établissement en faveur du traitement des risques psychosociaux et des violences sexuelles et sexistes traduit une réelle préoccupation de la qualité de vie au travail. L'accord récent sur le télétravail en est également une preuve. Sur le plan technique, la gestion des emplois et des recrutements associe les référents au directeur<sup>32</sup>. Le comité prend acte du fait que des outils pour l'évaluation des personnels<sup>33</sup> et la mesure de la charge de travail<sup>34</sup> ont été créés. Lors de la visite sur site, le comité a pu apprécier un bon investissement des personnels responsables de ces aspects, marque d'un climat social serein<sup>35</sup>.

Malgré ces points positifs, le comité formule des réserves concernant le niveau de rémunération de certains personnels, ainsi que l'inégale répartition des charges de travail. L'établissement a identifié cette dernière difficulté et a mis en place un groupe de travail spécifique. **Le comité salue cette initiative et encourage la mise en œuvre de mesures concrètes, partagées avec les acteurs concernés.** Par ailleurs, l'action sociale en faveur des personnels paraît globalement limitée<sup>36</sup>. Si la situation demeure à ce jour satisfaisante, le comité alerte sur les risques de dégradation des conditions salariales, notamment dans un contexte de maîtrise ou de réduction des coûts. Il souligne

---

<sup>30</sup> Ce fonds alimente à hauteur de 160 K€ un dispositif de bourses.

<sup>31</sup> Page 14 du rapport d'autoévaluation et entretiens.

<sup>32</sup> Page 16 du rapport d'autoévaluation.

<sup>33</sup> D4-R6-1CPE\_entretien\_Annuel\_d\_Activite\_et\_d\_Objectifs\_\_\_RSE.

<sup>34</sup> D4-6-2.25-07-08 Charge\_de\_travail\_24\_25\_25\_26.

<sup>35</sup> Entretiens.

<sup>36</sup> Entretiens.

que toute évolution impactant les personnels devrait faire l'objet d'une concertation, voire d'une négociation préalable. **Enfin, comme il l'a évoqué *supra*, le comité constate un déficit de dispositifs formalisés de concertation et de diffusion des décisions, qui limite la lisibilité des orientations prises et leur appropriation par les équipes.**

#### 4. Des locaux accueillants et suffisants, mais une gestion du patrimoine peu documentée

Les locaux de l'établissement sont de bonne qualité, bien entretenus et globalement adaptés aux besoins de l'enseignement, de la recherche et de l'administration ; des espaces sont également réservés à la vie étudiante. Les collectivités territoriales apportent un soutien aux investissements nécessaires, de même que l'Université Claude Bernard Lyon 1, qui met à disposition une partie des locaux.

Le rapport d'autoévaluation présente une vision descriptive et statique du patrimoine et de sa gestion.<sup>37</sup> Les dernières évolutions y sont évoquées, mais rien n'est précisé sur les besoins futurs et les projets pour y répondre. La documentation communiquée se limite aux plans des bâtiments. Dans le document de pilotage du « Système de management par la qualité » et dans le plan d'action 2025/26, il apparaît l'action de « structurer la maintenance et l'optimisation énergétique des bâtiments »<sup>38</sup>. Mais au-delà de cette mention, la question de la gestion bâtiminaire n'est pas évoquée, ni d'un point de vue de la DDRS<sup>39</sup>, ni d'un point de vue des ressources. Ainsi, aucun élément ne permet de s'assurer de la mise en œuvre de cette action.

Si la situation paraît globalement satisfaisante, le comité n'a toutefois pas eu accès à des données relatives à l'accessibilité des infrastructures, ce qui ne lui permet pas d'en apprécier pleinement les conditions. **Dans cette perspective, le comité recommande l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement afin d'anticiper et de structurer les besoins futurs en matière de patrimoine.**

### Un positionnement avéré en recherche, en articulation étroite avec les formations d'ingénieurs dispensées

CPE Lyon se définit comme une « école intensive en recherche »<sup>40</sup>. Elle s'illustre notamment par le fait que trois lauréats de prix Nobel sont *alumni* ou ont enseigné à CPE Lyon<sup>41</sup>. L'école consacre 20 % de son budget à la recherche<sup>42</sup>, elle assure le rattachement de ses enseignants-chercheurs à des laboratoires du site lyonnais<sup>43</sup>, elle héberge des activités de recherche sur des plateformes bien

---

<sup>37</sup> Rapport d'autoévaluation, p 18

<sup>38</sup> SMQ – Pilotage- Actions, Indicateurs, Audits, Revues

<sup>39</sup> Entretien mission DDRS

<sup>40</sup> Rapport d'autoévaluation, page 3.

<sup>41</sup> Deux en chimie (Grignard en 1912, et Chauvin, en 2005) et 1 colauréat du prix Nobel de la Paix (Jouzel, en 2007).

<sup>42</sup> Entretiens.

<sup>43</sup> Rapport d'autoévaluation, pages 40-41 : 38 personnels en recherche (16,7 ETPT) dont 26 enseignants-chercheurs (11,5 ETPT) rattachés à 8 laboratoires dont trois pour lesquels CPE est co-tutelle (INL, UMR 5270 ; ICBMS, UMR 5246 ; CP2M, UMR 5218) localisés dans le périmètre géographique immédiat de CPE.

équipées et elle consolide ses indicateurs de recherche grâce à un suivi de la signature des publications relevant des UMR dont elle est cotutelle.

Le comité note la difficulté qu'il a eue à obtenir des données robustes en matière de recherche, notamment en ce qui concerne la participation d'enseignants-chercheurs à des projets de recherche. Les recettes de la recherche (825 k€) semblent faibles au regard de l'investissement important de l'école (2 691 k€). Par ailleurs, ces dernières souffrent d'un suivi complexe au niveau de l'école, du fait du nombre important d'unités dans lesquelles les enseignants-chercheurs salariés de CPE sont positionnés, et du faible pourcentage (entre 1 et 5 %) que ces derniers représentent dans les effectifs de ces laboratoires. **CPE gagnerait à bénéficier de données consolidées robustes en matière de recherche afin d'accroître sa capacité de pilotage.**

### 1. Une place de la recherche qui se traduit par une politique de recrutement bénéfique aux laboratoires et un lien fort entre recherche et formation

Le comité a pu observer l'intégration avérée de l'école dans l'environnement de recherche du site lyonnais, soutenue par une politique institutionnelle volontariste. Ainsi, les enseignants-chercheurs bénéficient en moyenne d'un temps de recherche d'au moins 40 %, bien que celui-ci demeure variable selon les charges d'enseignement. Les unités de recherche partenaires ont souligné l'importance des contributions scientifiques des enseignants-chercheurs de CPE au sein de leurs équipes. Cependant, si ces laboratoires peuvent être ponctuellement sollicités pour contribuer à la définition des profils « recherche » lors des recrutements, **le comité recommande d'associer les directeurs d'unité de manière systématique à la définition des profils de poste à pourvoir, ainsi qu'aux phases d'audition et de sélection. Il invite également l'établissement à mieux anticiper ses besoins en matière de recherche et à intégrer pleinement cette dimension dans le pilotage de ses ressources humaines.**

Le comité salue par ailleurs l'encouragement apporté aux enseignants-chercheurs pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches. Néanmoins, **il recommande de formaliser davantage les modalités d'évolution de carrière, en définissant, en concertation avec les parties prenantes, des indicateurs et un cadre d'évaluation lisibles, permettant une meilleure reconnaissance des activités de recherche.** La mise en place d'un plan de carrière fondé sur des critères académiques explicites paraît également nécessaire pour renforcer la fidélisation des enseignants-chercheurs<sup>44</sup>.

Le comité relève également, comme l'ont fait les unités de recherche lors des entretiens, **la qualité de l'articulation entre formation et recherche, qui se traduit par une sensibilisation effective des étudiants aux activités scientifiques.** Le temps significatif consacré à la recherche au cours de la formation<sup>45</sup>, en lien étroit avec les laboratoires, favorise l'acquisition de compétences solides pour la poursuite de travaux scientifiques. En témoigne notamment l'importance accordée à l'encadrement des travaux pratiques, cadre privilégié d'appropriation des fondamentaux de la

---

<sup>44</sup> Plusieurs enseignants-chercheurs ont quitté CPE après avoir obtenu la HDR.

<sup>45</sup> Possibilité de stages en laboratoire, de césure recherche, etc.

recherche en laboratoire. Le nombre de doctorants issus de CPE Lyon dans le domaine du génie des procédés (33 sur environ 120 diplômés annuels) atteste la pertinence de cette approche.

Le comité note toutefois que la politique documentaire demeure centrée sur des outils spécialisés (Reaxys, SciFinder) couvrant principalement le champ de la chimie et du génie des procédés. **Il recommande à CPE d'étendre l'accès en ligne à des outils experts pertinents pour les domaines relevant de sa filière Science et technologie du numérique, et de sa future filière Biotechnologie. À cette occasion, CPE pourrait également définir sa politique institutionnelle en matière de science ouverte** pour la diffusion des résultats et des données de la recherche de ses enseignants-chercheurs sur des plateformes en accès libre, conformément à la politique européenne en la matière.

Si les partenaires industriels de CPE sont particulièrement impliqués dans la formation et dans la recherche d'emploi des diplômés (*cf.* titre 3), le comité relève que les relations ne s'étendent pas suffisamment à des projets de recherche partenariale. **CPE pourrait mieux transformer ses partenariats avec de nombreuses entreprises pour dynamiser sa recherche collaborative au sein des laboratoires de recherche.**

Enfin, dans une perspective pluriannuelle, **le comité recommande à CPE de définir une stratégie institutionnelle en matière de recherche** en lien avec son positionnement. **À cette occasion, le comité encourage l'établissement à définir une position à l'égard des sciences humaines et sociales, qui ont complètement disparu du paysage de sa recherche, et à donner une meilleure place à des thématiques importantes comme la chimie verte et le verdissement du numérique.**

## 2. Un budget de la recherche d'un bon niveau, en soutien du positionnement de l'école

Les dépenses en recherche de CPE s'établissent à un bon niveau pour un établissement de sa taille (entre 2 et 2.7 M€ annuels au cours de la période de référence)<sup>46</sup> associées à des infrastructures de grande qualité. Dans un contexte où la période à venir pourrait s'avérer contrainte sur le plan budgétaire, après plusieurs années d'augmentation des frais de scolarité qui limitent désormais les marges de manœuvre de l'école, **le comité souligne l'importance de maintenir le niveau de soutien à la recherche, tant en matière de ressources humaines que d'investissements dans les plateformes.** Le positionnement scientifique de l'établissement et son intégration dans l'environnement lyonnais impliquent de ne pas relâcher cet effort. **Le comité recommande en conséquence de sanctuariser le budget consacré à la recherche et de ne pas en faire une variable d'ajustement.**

**Le comité salue par ailleurs la stratégie de développement d'un axe en bioprocédés et son intégration au sein du LAGEPP.** Il relève les efforts significatifs consentis par l'établissement pour

---

<sup>46</sup> Rapport d'autoévaluation, page 43.

la mise en place de la plateforme BIOFACTORY, particulièrement bien dotée, et **l'encouragement à consolider cette dynamique en évoluant vers une cotutelle pleine et entière de l'unité.**

## Des formations fondées sur l'approche par compétences, en adéquation avec les attentes des étudiants et des employeurs

### 1. Une excellente réputation des diplômés auprès des employeurs

Les formations d'ingénieur de CPE répondent aux attentes actuelles de la société comme l'atteste une très haute employabilité des diplômés (typiquement entre 0 et 5 % des diplômés sont en recherche d'emploi 6 mois après la diplomation)<sup>47</sup>, ainsi que les retours positifs des responsables de stages en entreprise. Les formations ouvertes au cours des cinq dernières années (cf. sous-titre suivant) permettent à CPE de faire converger son expertise en recherche et les besoins sociétaux.

CPE propose sept formations d'ingénieur réparties en deux filières : Chimie - Génie des procédés (CGP) et Sciences du numérique (SN). Les trois formations d'ingénieurs historiques<sup>48</sup> et les quatre plus récentes<sup>49</sup> ont pour spécificité leurs liens forts avec la recherche, entre autres, grâce à la localisation des trois laboratoires dont CPE est cotutelle dans le périmètre géographique de l'école. À titre d'illustration, de 10 à 30 % des diplômés des formations « Chimie et génie des procédés » et « Électronique et informatique » poursuivent en thèse<sup>50</sup>.

Toutefois, malgré certaines actions de communication, le recrutement des étudiants de CPE a été en forte décroissance au cours de la période 2020-2024 (-15 %), et en particulier dans les formations dont l'effectif est historiquement le plus élevé (CGP : -19 %, ETI : - 40 %)<sup>51</sup> ; l'attractivité d'autres formations (« Génie des procédés industriels », « Génie physique et microélectronique » et « *European biotechnology for sustainability* ») reste modeste (moins de 25 inscrits)<sup>52</sup>. **Le comité recommande à CPE de faire évoluer les formations actuelles en concertation avec toutes les parties prenantes** (notamment au sein des Conseils de perfectionnement – qui gagneraient à être étoffés – ou d'autres instances participatives transversales<sup>53</sup>), en prenant en compte cette situation. Ces évolutions doivent tenir compte de la poursuite de l'augmentation éventuelle des frais de scolarité. **Le comité recommande à CPE d'envisager l'ouverture d'une formation d'« ingénieur santé » en partenariat avec les institutions de son site dont les activités de recherche portent sur ces thématiques.**

---

<sup>47</sup> Données certifiées CTI 2024 et 2025.

<sup>48</sup> Chimie et génie des procédés – « CGP », Électronique et informatique – « ETI », Informatique et réseaux – « IRC ».

<sup>49</sup> Informatique et cybersécurité – « ICS », Génie physique et microélectronique – « PSM », Génie des procédés industriels – « GPI », *European biotechnology for sustainability* – « EBS ».

<sup>50</sup> Données certifiées CTI 2024 et 2025.

<sup>51</sup> Rapport d'autoévaluation, p. 32.

<sup>52</sup> *Idem*.

<sup>53</sup> Cf. conseils de perfectionnement par filière [rapport d'autoévaluation, p. 34] - *ad hoc*.

**CPE gagnerait par ailleurs à développer une nouvelle politique de communication**, interne et externe, présentant ses spécificités et ses valeurs, pour renforcer son image et son attractivité. L'un des objectifs de cette communication serait d'augmenter l'attractivité de l'école auprès des potentielles étudiantes, même si leur part est supérieure à la moyenne nationale (35 % contre 30 % en moyenne en France en 2023-2024<sup>54</sup>). En outre, **le déploiement d'une large offre de cours en anglais et de doubles diplômes internationaux est recommandé par le comité dans l'objectif d'étendre sa visibilité en dehors des frontières nationales** et, *in fine*, d'augmenter le recrutement d'étudiants et d'étudiantes internationaux.

Malgré une très bonne intégration des matières relevant des sciences humaines, économiques et sociales dans les formations, en soutien notamment aux questions liées à la transition écologique et au développement durable, celles-ci ne sont plus<sup>55</sup> systématiquement prises en charge par des enseignants actifs en recherche dans ces domaines d'expertise : géopolitique, gestion, etc. (*cf. infra*). **Le comité recommande à CPE d'inclure des enseignants-chercheurs des domaines des sciences humaines, économiques et sociales** dans ses formations, en s'appuyant sur des collaborations avec d'autres établissements **d'enseignement et de recherche du site**. **Il serait également pertinent d'accroître le partage d'enseignements entre les différentes formations dans une optique de renforcement de la pluridisciplinarité et d'optimisation des ressources**. Enfin, le développement de contenus à caractère managérial dans les formations répondrait à certains besoins des futurs employeurs des étudiants de CPE.

## 2. Un déploiement de nouveaux diplômes soutenu par la Région, répondant aux besoins des acteurs socioéconomiques locaux et contribuant à enrichir l'offre historique liée à la chimie

La Région Auvergne-Rhône-Alpes reconnaît le rôle important de CPE Lyon dans la mise en œuvre de certains de ses axes stratégiques. CPE est ainsi une école attentive aux besoins socio-économiques de la région, qui lui a octroyé, en décembre 2025, une importante subvention (520 k€) dont l'objectif est de soutenir une augmentation du nombre de ses diplômés de 40 % au total, dans deux domaines considérés comme stratégiques sur le territoire :

- La formation « Physique et systèmes microélectroniques » (PSM), qui devra former chaque année, en apprentissage, 50 diplômés supplémentaires, pour répondre aux besoins sociétaux en matière de microélectronique et de systèmes embarqués ;
- Le cursus « *European biotechnology for sustainability* » (EBS), créé en septembre 2025 et dispensé entièrement en anglais, devra diplômer 60 élèves supplémentaires par an. Ce dernier cursus permet à CPE de s'ouvrir à une thématique différente de sa spécialité

---

<sup>54</sup> La note Flash N°2024-14 : Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2023-2024 (<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-effectifs-inscrits-en-cycle-ingenieur-en-2023-2024-96520>).

<sup>55</sup> Entretiens.

historique en chimie pour travailler dans le domaine des biotechnologies au service de la durabilité, en lien avec les enjeux de santé, de matériaux et de transition écologique.

Pour répondre aux besoins socio-économiques de la région, CPE forme également l'ensemble de ses étudiants à l'entrepreneuriat, notamment par le biais d'un projet de création d'entreprise, en 3<sup>e</sup> année, encadré par un mentor, présenté à un jury, et faisant l'objet de crédits ECTS. Cependant, CPE ne mentionne pas, dans son rapport d'autoévaluation, la présence en son sein d'étudiants bénéficiant du statut national d'étudiants entrepreneurs<sup>56</sup>, ni le lien avec le Pépite Beelys, ni la création de *start-up* émanant de l'école. Le rapport n'évoque pas non plus le volet de transfert de compétences entre CPE et le monde industriel, ce que le comité regrette.

**Le comité recommande à CPE de collecter les indicateurs *ad hoc* sur l'entrepreneuriat et la valorisation pour en faire état explicitement à l'avenir, d'autant que le potentiel du site de Lyon est riche en la matière, ce dont témoigne le lancement du Pôle Universitaire d'Innovation IMPULSE en 2023 dans le cadre de « France 2030 ».**

### 3. Une adoption généralisée de l'approche par compétences, une réflexion soutenue sur les méthodes pédagogiques et un déploiement d'outils numériques adaptés

Toutes les formations ont adopté l'approche par compétences et des référentiels de programme centrés sur l'apprenant. Ainsi sont intégrés à la fois les fondements scientifiques des contenus enseignés, en lien avec la recherche, et une contextualisation des savoirs (apprentissage par problèmes et par projets, stages, intervenants du monde de l'industrie). Par ailleurs, ces formations permettent le développement de compétences transversales en sciences humaines, économiques et sociales (éthique, développement durable, responsabilité sociétale, économie, entrepreneuriat, etc.) et en langues, dont les ingénieurs doivent disposer dans un environnement international en transition. L'acquisition des compétences transversales, dites *soft skills* (gestion de travaux réalisés en groupes, rédaction de travaux personnels à l'écrit, soutenance et argumentation orale, etc.), est également assurée. Les ressources documentaires, les locaux d'enseignement de CPE tout comme les lieux d'études accessibles aux étudiants sont, de l'avis des différentes parties rencontrées lors de la visite sur site, parfaitement adaptés à ces transformations récentes des programmes et des dispositifs d'enseignement.

**Toutefois, le comité recommande de parachever la démarche par compétences en intégrant d'une part la formation des enseignants à cette approche, et en harmonisant d'autre part les intentions pédagogiques, ainsi que les dispositifs d'enseignement et d'évaluation. Ce travail gagnera à impliquer les ingénieurs pédagogiques et toutes les parties prenantes au travers de Conseils de perfectionnement étoffés, spécifiques à chaque formation, ou d'autres instances participatives transversales (conseils de perfectionnement par filière déjà mis en place).**

---

<sup>56</sup> Les données certifiées CTI 2024 et 2025 mentionnent respectivement 5 et 2 étudiants bénéficiaires du statut d'étudiant entrepreneur.

S'agissant des ingénieurs pédagogiques, deux enseignants-chercheurs, l'un dans le domaine de la chimie et l'autre dans le domaine du numérique, bénéficient d'une décharge à hauteur de 0,2 équivalent temps plein chacun. Cette mesure permet à CPE d'assurer une veille sur les technologies pédagogiques et de favoriser la diversification des pratiques. Les ingénieurs pédagogiques appuient les responsables de formation et les personnels enseignants dans la définition et la mise en place d'innovations pédagogiques, dans l'usage des outils numériques comme la plateforme e-campus *moodle*, ou encore en organisant des temps d'échanges entre enseignants, par exemple, sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative. Ces moments sont autant d'occasions de création de communautés de pratiques qui peuvent être disciplinaires ou partagées entre enseignants de différentes formations. Par ailleurs, si CPE a chargé un groupe de travail d'analyser les effets des intelligences artificielles génératives sur ses différentes formations et sur les apprentissages de ses étudiants, l'école n'a pas encore défini de façon claire la politique d'établissement quant à leur usage, tant par les personnels que par les étudiants. **En conséquence, le comité recommande la définition et l'adoption par tous les membres de la communauté de CPE d'une politique institutionnelle sur l'usage des IA génératives, ainsi que sa mise en œuvre dans l'ensemble des formations.**

Les financements consacrés par CPE à l'innovation pédagogique demeurent très limités (environ 5 000 € pour de l'équipement ou du fonctionnement uniquement<sup>57</sup>). De surcroît, les entretiens ont révélé un manque de reconnaissance des initiatives pédagogiques des enseignants dans l'évolution de leur carrière. **Le comité recommande à CPE, tout en maintenant sa spécificité de formations soutenues par la recherche, de renforcer la professionnalisation de la pratique d'enseignement en soutenant par des moyens financiers et humains supplémentaires le déploiement de l'accompagnement pédagogique des enseignants titulaires et vacataires, et en valorisant la mission d'enseignement dans leur carrière.** La prise en compte de l'implication pédagogique dans la nouvelle grille des charges des enseignants et enseignants-chercheurs lors de l'entretien annuel, et la mise en place d'un dossier d'enseignement sont des solutions à examiner afin d'objectiver le volume et la qualité des activités d'enseignement. Un soutien à un usage plus diversifié de l'e-campus *moodle* pour aider les enseignants à y intégrer des outils d'autoévaluation pour les étudiants, des supports d'interactions à mobiliser en classe, ou des forums de discussion animés par une intelligence artificielle sont autant de pistes que peut avec profit explorer CPE. Elles permettraient de favoriser le déploiement d'une politique visant à mesurer l'impact de ces innovations pédagogiques sur la qualité des apprentissages au travers de l'exploitation des données d'activité des étudiants sur *moodle* et lors d'évaluations des apprentissages (*learning analytics*). Ayant en son sein des équipes actives dans la gestion des bases de données et leur analyse, CPE gagnerait à reconnaître cette tâche comme activité de recherche de ses enseignants-chercheurs dans une optique de type *Scholarship of Teaching and Learning* (SoTL). En effet, une telle activité peut également enrichir d'une dimension de recherche sur les pratiques pédagogiques les échanges au sein des Conseils de perfectionnement étoffés ou d'autres instances participatives transversales. Enfin, cette démarche permettrait de favoriser la diffusion de ces données au sein de l'école

---

<sup>57</sup> Entretiens.

(coordinations disciplinaires), du site de Lyon (communautés de pratiques) et au niveau national (Association de pédagogie universitaire - AIPU France).

Le processus d'évaluation semestrielle des enseignements par les étudiants est organisé par les étudiants eux-mêmes, tant dans la rédaction des questionnaires que dans la récolte des résultats et la restitution par les délégués de classe. Le taux de participation est relativement élevé (60%). Une discussion des résultats de cette évaluation est systématiquement organisée avec les enseignants concernés en « pré-conseil », en présence de la Direction des études, du Responsable d'année et du Coordinateur scientifique (responsable du module). À cette occasion est organisé un suivi des éléments éventuellement mis en place par l'enseignant à la suite des évaluations précédentes. Toutefois, hormis pour le tronc commun, il n'existe pas à CPE de document harmonisé pour la collecte de l'évaluation semestrielle des enseignements par les étudiants. **Le comité recommande la définition et l'adoption, en concertation avec toutes les parties prenantes, de questionnaires d'évaluation des enseignements par les étudiants, qui comportent une base d'indicateurs commune harmonisée entre les différentes formations, tout en conservant, si nécessaire, des parties spécifiques aux disciplines, aux différents programmes et aux compétences associées.**

## Bien qu'au cœur des préoccupations de l'établissement, les étudiants restent en dehors des processus de prise de décision

### 1. Une vision très restrictive du rôle de l'étudiant dans la vie de l'école

**Dans la construction et la mise en œuvre de sa gouvernance, CPE considère l'étudiant bien plus comme un bénéficiaire que comme un acteur de l'établissement.**

Au sein de CPE, c'est la Commission Vie Étudiante et Éthique (CVEE) qui joue le rôle de lieu de dialogue entre les étudiants et la direction. Participent à cette commission la direction de l'établissement ainsi que l'ensemble des délégués étudiants. Ces derniers sont élus par groupe de TP et de TD en fonction de modalités très variables d'une formation à une autre. Les entretiens, lors de la visite, ont montré les dysfonctionnements de cette commission qui est, de fait, plutôt le lieu de la remontée de problèmes que le lieu accueillant de vrais débats ou de construction collégiale des projets. **Le comité constate l'absence d'élection des membres de cette instance, l'absence de formation pour les étudiants y participant, et la faible fréquence des réunions (deux fois par année scolaire). Cette situation ne permet pas de faire de la CVEE une véritable instance de gouvernance de la vie étudiante.**

La visite a confirmé **le manque d'implication des étudiants dans le pilotage et la gestion de la CVEC de l'établissement**<sup>58</sup>. Aucun projet d'affectation, ni aucun bilan ne sont soumis à une instance au sein de laquelle des étudiants siègent. Les étudiants ont seulement la possibilité de proposer leurs

---

<sup>58</sup> Le rapport d'autoévaluation mentionne peu ce sujet.

projets, par le truchement du BDE ou de la CVEE, à la direction, qui prend seule les décisions concernant l'affectation de cette ressource.

La visite de l'établissement a permis également de lever des inconnues du dossier d'autoévaluation concernant l'absence :

- de votes annuels du règlement des études pour approuver les changements proposés par la direction (et notamment les nouvelles modalités d'évaluation) ;
- d'étudiants dans la commission disciplinaire, qui est aujourd'hui seulement composée de la direction de l'établissement et du responsable pédagogique de la formation dans laquelle l'étudiant concerné est inscrit.

Un seul étudiant peut participer au conseil d'administration de l'association CPE Lyon. Cet étudiant est, de fait, le président du BDE de l'école. L'absence d'élection d'un représentant des 1 400 étudiants de l'établissement est dommageable ; l'est encore plus l'absence de réelle représentation des étudiants au sein du conseil d'administration. Comme pour la CVEE, il n'existe pas de formation du représentant des étudiants à la gestion d'un établissement d'enseignement supérieur. Le conseil d'administration est souvent positionné au moment des périodes de partiels, ce qui rend difficile la participation du représentant des élèves. Enfin, le comité constate le manque d'information en amont et en aval (pas d'ordre du jour transmis, pas de document préparatoire, pas de comptes rendus diffusés)<sup>59</sup>.

**Le comité alerte CPE quant au manque de représentation effective des étudiants dans sa gouvernance et ce d'autant plus que la précédente évaluation de l'établissement avait déjà mis en évidence cette lacune<sup>60</sup>. Il recommande à l'école :**

- **de programmer le calendrier des instances avec l'objectif de faciliter la participation des étudiants ;**
- **de placer les étudiants au centre du pilotage de la vie étudiante au lieu de les considérer uniquement comme des bénéficiaires, en repensant la structure de la gouvernance et ses modalités de fonctionnement.**

## **2. Une proximité avec les étudiants et un suivi personnalisé aux différentes étapes de leurs parcours**

**Il faut souligner toutefois que CPE déploie de nombreux dispositifs en faveur des étudiants, contribuant à leur réussite, et se distinguant par un haut degré de personnalisation.** Cela concerne d'abord l'accompagnement professionnel. Pour chacun de leurs stages, les étudiants bénéficient d'un accompagnement dans la recherche en adéquation avec leur projet personnel. C'est particulièrement le cas des départs à l'étranger, pour lesquels le service des relations internationales

---

<sup>59</sup> Entretiens.

<sup>60</sup> Rapports d'établissements/organismes HCERES pour CPE Lyon. Campagne d'évaluation : 2019-2020 (vague A) - Publié le : 07/09/2020.

aide à identifier un stage en entreprise, en laboratoire ou bien un échange académique répondant aux besoins et aux ambitions des étudiants. Ces derniers sont également fortement accompagnés dans leurs démarches d'insertion professionnelle, en particulier dans la recherche d'un premier emploi. **Le comité relève cependant un manque de contrat d'alternance pour la Formation d'ingénieur étudiant, puis apprenti (FISEA), qui a conduit plusieurs étudiants à abandonner leur formation lors du passage en deuxième année.**

L'accompagnement individualisé est également mis en place pour le suivi médical de l'étudiant. La présence d'un médecin une fois par semaine dans les locaux, mais également d'une responsable égalité et prévention, permet de soutenir les étudiants en difficulté et de leur fournir des aménagements adaptés. La cellule « Mieux-être », composée notamment du médecin et de psychologues, joue un rôle central dans la détection précoce des situations de mal-être et assure un suivi individualisé et confidentiel. Une autre cellule consacrée à la prévention et au traitement des violences sexistes et sexuelles est mise en place. Rattachée à la direction des ressources humaines et au comité social et économique, elle s'appuie sur une référente clairement identifiée. Des bourses, financées par le soutien d'entreprises mécènes ou de fonds individuels, permettent à des étudiants de moins travailler en dehors de leurs études pour se consacrer pleinement à ces dernières. **Ces dispositifs sont largement plébiscités par les étudiants qui y voient un réel soutien à la réussite, tout en soulignant un besoin d'accompagnement financier croissant. Le comité appelle à une vigilance particulière quant aux moyens attribués à la cellule « Mieux-être », qui porte la majorité des services aux étudiants de CPE, dans un contexte dans lequel une grande partie des bourses délivrées proviennent de fonds individuels et, par nature, ne sont donc pas pérennes.**

### 3. Une vie étudiante riche et soutenue par l'établissement avec de nombreux potentiels de développement

La visite de l'établissement a permis au comité d'apprécier **la richesse de la vie étudiante au sein de CPE, facteur d'épanouissement et de réussite de ses étudiants.** Elle est animée par le Bureau des Élèves et par la trentaine d'associations étudiantes. **Les étudiants ont exprimé leur satisfaction quant à la diversité des activités proposées,** même si, en fonction de leurs conditions sociales, tous les étudiants ne peuvent pas jouir des activités proposées, les tarifs des activités pouvant être un frein à leur participation. **L'école devrait trouver des moyens de prendre en charge le coût d'une partie de ces activités pour les étudiants les plus précaires.**

**Les associations de l'école bénéficient des moyens leur permettant de mettre en place leurs actions.** Le comité a constaté la qualité des locaux mis à disposition par l'école. CPE apporte un soutien financier au BDE au prorata du nombre d'adhésions, à charge ensuite au BDE de répartir les fonds avec les autres associations et de faire remonter auprès de la direction les demandes de financements. **Le comité recommande que ce dispositif d'aide puisse être complété par des possibilités de financements par la CVEC, formalisées et facilement accessibles aux associations, mais aussi aux étudiants, de manière générale.**

Enfin, **le comité recommande à l'établissement de mettre en place des dispositifs de soutien aux étudiants engagés dans diverses actions associatives en parallèle de leurs études** (étudiants sapeurs-pompiers volontaires, sportifs, etc.). Le dispositif de soutien aux étudiants avec mandats associatifs n'est pas mobilisé, et aucun dispositif n'existe pour soutenir les étudiants ayant des engagements sportifs, artistiques ou autres.

# Table des matières

|                                                                                                                                                        |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Messages clés de l'évaluation .....</b>                                                                                                             | <b>3</b>  |
| <b>Conclusions du comité d'experts sur le renouvellement du statut d'établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (Eespig) .....</b> | <b>5</b>  |
| <b>Présentation de l'établissement .....</b>                                                                                                           | <b>6</b>  |
| Caractérisation de l'établissement .....                                                                                                               | 6         |
| Recommandations de la précédente évaluation (rapport publié en septembre 2020) .....                                                                   | 7         |
| Rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement .....                                                                                            | 8         |
| <b>Avis développé sur l'établissement.....</b>                                                                                                         | <b>10</b> |
| Une stratégie à clarifier dans l'environnement lyonnais, où l'école bénéficie d'une relation de confiance avec l'Université Claude Bernard Lyon 1..... | 10        |
| Une gouvernance peu lisible et insuffisamment participative, susceptible de freiner la conduite du changement.....                                     | 12        |
| Un pilotage des ressources financières, humaines et immobilières encore insuffisamment structuré et outillé.....                                       | 14        |
| Un positionnement avéré en recherche, en articulation étroite avec les formations d'ingénieurs dispensées .....                                        | 17        |
| Des formations fondées sur l'approche par compétences, en adéquation avec les attentes des étudiants et des employeurs .....                           | 20        |
| Bien qu'au cœur des préoccupations de l'établissement, les étudiants restent en dehors des processus de prise de décision .....                        | 24        |
| <b>Table des matières .....</b>                                                                                                                        | <b>28</b> |
| <b>Observations du directeur de CPE Lyon .....</b>                                                                                                     | <b>29</b> |

# Observations du directeur de CPE Lyon



LIVE AND  
DISCOVER

M. Alexandre MOULIN  
Directeur

à

Mme la Présidente  
Dr Coralie CHEVALLIER  
HCERES  
19 rue Poissonnière  
75 002 Paris

A Lyon, le 10 septembre 2026

Objet : réponse de CPE Lyon au rapport d'évaluation

Madame la Présidente,

Je vous remercie de la transmission du rapport d'évaluation de CPE Lyon. J'en partage l'essentiel des constats et recommandations, dont certaines ont déjà été mises en œuvre. Par exemple : un nouveau règlement relatif à la reconnaissance de l'engagement étudiant a été adopté, des commissions CVEC ont été mises en place pour faire le bilan des actions passées et faire des préconisations sur les projets d'intervention, le représentant des élèves au Conseil d'administration a été spécifiquement formé sur son rôle, la gestion financière a été renforcée et fait désormais l'objet d'un suivi mensuel, etc.

De plus, le renouvellement récent de la gouvernance (nouvelle présidente en 2025 et nouveau directeur en 2026) a été l'occasion de relancer un exercice stratégique pour construire un plan pluriannuel, qui tiendra bien sûr compte des recommandations du HCERES.

La construction de ce plan – qui s'étendra sur l'année académique 2026-2027 – mobilisera les parties-prenantes de l'école, notamment fondateurs et administrateurs, entreprises et établissements académiques partenaires, salarié.e.s et élèves. Ce plan a vocation à couvrir l'ensemble des champs d'action : stratégie pédagogique, politique DD-RSE, usage de l'IA, démarche qualité, politique RH, trajectoire financière, etc. L'enjeu majeur de ce plan sera essentiellement de renforcer la notoriété et l'attractivité de CPE Lyon pour continuer à former des ingénieur.e.s en nombre cohérent avec les besoins du tissu économique.

Je souhaite cependant appeler votre attention sur un point particulier relatif à la recherche. L'école fait face – et fera face dans les années à venir – à une contrainte financière très forte, avec un risque important de baisse des financements publics et de baisse des effectifs admis du fait de l'évolution démographique générale en France : dans ce contexte, je ne peux m'engager à « sécuriser et sanctuariser les moyens affectés à la recherche » comme recommandé par le rapport. Le niveau d'investissement futur dans la recherche sera apprécié à la hauteur de son intérêt stratégique pour CPE, dans un équilibre entre notre caractère d'école intensive en recherche et les priorités thématiques qui émergeront du plan stratégique, d'une part, et nos capacités financières futures, d'autre part.

Enfin, je vous remercie pour la qualité des échanges avec les membres du comité d'expert et du rapport final, qui alimentera nos réflexions stratégiques. Je remercie au passage les partenaires sollicités et l'ensemble des équipes de CPE, pour le travail important de collecte de l'information utile et nécessaire à poser votre diagnostic.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations cordiales,

  
Alexandre MOULIN  
Directeur

Les équipes du Hcéres ont accompagné cette évaluation :

- **Monsieur Christian Roblédo**, conseiller scientifique,
- **Monsieur Alexey Lukashkin**, chargé de projet référent.

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

Ce rapport d'évaluation correspond aux exigences de qualité et de rigueur du Hcéres.

Pour le Hcéres

Coralie Chevallier, Présidente

